

Décret

Générale

modern

## Décret n° 80-114 /PR/FIN au décret n° 79-102/PR du 3.11.1979 relatif aux logements administratifs et avantages en nature.

n° 80-114 /PR/FIN

Ministère  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
23 septembre 1980

Numéro JO  
n° 5 du 01/03/1981

Date du numéro  
1 mars 1981

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** les lois constitutionnelles n°s 77-001 et 77-002 du 27 Juin 1977

**VU** l'ordonnance n° 77-008 du 30 Juin 1977

**VU** le décret n° 78-072/PR du 2 Octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** le décret n° 79-102/PR du 3 Novembre 1979 relatif aux logements administratifs et avantages en nature

**VU** l'arrêté n° 65/SP/CG du 10 Juin 1965 portant réglementation du logement dans le territoire modifié par : – arrêté n° 66/99/SP/CG du 4 Août 1966 – arrêté n° 67-12/SP/CG du 8 Février 1967 – arrêté n° 14/SP/CG du 8 Février 1967 – arrêté n° 34/SP/CG du 23 Août 1967 – arrêté n° 282/SG/CG du 28 Février 1968 – arrêté n° 73-065 du 23 Août 1978. SUR PROPOSITION DU MINISTRE DES FINANCES LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU EN SA SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 1980.

### TEXTE INTÉGRAL

Aux articles 5, 8, 11 paragraphe 2 et 13 alinéa 2 ouvrant respectivement droit à la gratuité du logement, de l'ameublement, des consommations d'eau et d'électricité et des communications téléphoniques. AJOUTER – le TRÉSORIER PAYEUR NATIONAL.